

**PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE**

*Direction départementale  
des Territoires*

Angers le 20 JAN. 2017

*Service Urbanisme Aménagement et Risques  
Unité « Prévention des Risques Naturels et Technologiques »  
SUAR/PRNT -*

**Directive Inondation  
Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation  
sous bassin « vals Maine et Louet »**

**Compte rendu du comité de pilotage du 13 décembre 2016**

**Co-présidé par Monsieur Pascal GAUCI  
Secrétaire général de la Préfecture  
et Monsieur Jean-Louis DEMOIS  
Vice-président d'Angers-Loire-Métropole**

Introduction par Monsieur le Secrétaire Général qui remercie les personnes présentes.

L'ordre du jour de ce comité de pilotage était le suivant :

- restitution des groupes de travail,
- présentation du programme d'actions,
- calendrier de validation de la stratégie locale.

Mme Schaller, directrice adjointe de la Direction Départementale des Territoires, rappelle le cadre réglementaire :

- les fondements réglementaires,
- la directive inondation,
- le TRI « Angers – Authion – Saumur »,
- la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI).

Ensuite, Jean Rousselot, d'Angers Loire Métropole, présente le projet du programme d'actions de la stratégie locale du sous-bassin « vals Maine et Louet ».

L'Établissement Public Loire et la Direction Départementale des Territoires ont élaboré en 2015-2016 un diagnostic du territoire au regard du risque inondation.

## 1) Restitution de la concertation

- Mai 2016, présentation du diagnostic aux 14 communes qui ont pu exprimer leur avis pour amender le document.
- Juillet 2016, ALM a envoyé un questionnaire aux membres de la conférence des acteurs. 29 organismes et collectivités ont été invités à donner leur avis sur les objectifs du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) et à les prioriser, afin d'orienter et préparer les groupes de travail. 13 avis ont été donnés.

Il ressort de cette enquête les éléments suivants. Les objectifs du PGRI ont été classés suivant cet ordre de priorité :

- 1/ Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale,
- 2/ Planifier l'organisation et l'aménagement des territoires en tenant compte du risque,
- 3/ Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation, et préserver les capacités d'écoulement des crues et les zones d'expansion des crues,
- 4/ Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable,
- 5/ Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale.

De plus, des actions ont été proposées par certains acteurs ; elles ont été intégrées pour le travail préparatoire avant la mise en place des groupes de travail.

De septembre à novembre 2016, 4 groupes de travail se sont réunis autour de 4 thématiques :

- Le 20 septembre : Groupe « conscience et culture du risque » ; ce groupe a réuni 19 participants, dont 7 collectivités ;
- Le 27 septembre : Groupe « gestion de crise » ; ce groupe a réuni 22 participants, dont 9 collectivités ;
- Le 4 octobre : Groupe « réseaux » ; ce groupe a réuni 15 personnes, dont 7 gestionnaires de réseaux ;
- Le 11 octobre : Groupe « planification et aménagement » ; ce groupe a réuni 21 personnes, dont 5 collectivités.

La réunion de restitution de l'ensemble de ces réflexions, organisée le 29 novembre 2016, a réuni 35 participants, soit 26 structures dont 13 collectivités.

**Ce sont donc au total 56 participants représentant 32 structures, dont 18 élus, qui ont contribué à l'élaboration du programme d'actions.**

Il a également été demandé aux participants des groupes de travail de prioriser la mise en œuvre des mesures proposées selon 3 niveaux de priorité :

- 1) mesures à réaliser à partir de la première année,
- 2) mesures à réaliser à partir de la troisième année,
- 3) mesures à engager avant la fin du présent cycle ou à reporter au prochain cycle.

## 2) Présentation du programme d'actions : 45 mesures ont été identifiées.

### 2.1) Restitution des groupes de travail

#### **Groupe 1 : Conscience et culture du risque.**

10 mesures sont proposées : 4 en priorité 1 : Pas d'observation,  
3 en priorité 2 : Pas d'observation,  
3 en priorité 3 : Les mesures C4 et C7 font l'objet de remarques.

#### *Mesure C4 « promotion des Plans Familiaux de Mise en Sécurité (PFMS) » :*

Monsieur Demois, vice-président d'ALM, s'interroge sur son classement en priorité 3. Il est important que chaque famille qui habite dans une zone inondable puisse se préparer à une crise.

Après débat, Monsieur Gauci propose de laisser la mesure en priorité 3 sachant qu'il faudra néanmoins utiliser les opportunités qui se présenteraient pour promouvoir ce dispositif ; la proposition est retenue.

#### *Mesure C7 « créer des événements sur le thème des inondations » :*

Les membres du COPIL estiment que la mise en œuvre de cette mesure est importante et en lien direct avec la mesure C3, classée en 1. Sa formulation sera reprise pour indiquer plus explicitement que de tels événements peuvent s'adosser sur des manifestations déjà existantes. **La mesure C3 est reclassée en priorité 2.**

#### **Groupe 2 : Se préparer à la gestion de crise et favoriser le retour à la normale**

9 mesures sont proposées :

- 3 en priorité 1 : Pas d'observation,
- 4 en priorité 2 : La mesure G8 « organiser un retour d'expérience systématique après chaque situation de crise » fait l'objet d'une proposition de reclassement :  
Madame Rémond, de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Aval, souhaite que cette mesure passe en priorité 1 ; la capitalisation des retours d'expérience est importante dans la préparation à la gestion de crise. **La proposition est retenue, la mesure G8 passe en priorité 1.**
- 2 en priorité 3 : Pas d'observation.

#### **Groupe 3 : Améliorer la connaissance au risque inondation des réseaux et réduire leur vulnérabilité**

10 mesures sont proposées :

- 3 en priorité 1 : Pas d'observation,
- 4 en priorité 2 : Pas d'observation.
- 3 en priorité 3 : La mesure R3 et R8 font débat :
  - Mesure R3 « améliorer la connaissance sur la vulnérabilité des routes » :

Les services d'Angers Loire Métropole ont eu des échanges avec le Conseil Départemental sur les attentes de cette mesure. En effet, la connaissance sur les coupures des RD a déjà fait l'objet d'un travail de recensement par les services du CD. Ces données seront à intégrer dans les PCS, thème « gestion de crise », il ne semble donc pas utile de maintenir cette mesure. **La mesure R3 est supprimée.**

- Mesure R8 « Étudier les scénarios possibles de réaction de la station d'eau potable des Ponts de Cé, face au scénario extrême ».

Monsieur ZIEMERT, de la Sauvegarde de l'Anjou, souligne l'importance de cet enjeu et propose de passer la mesure R8 en priorité 2.

Les membres du COPIL sont d'accord, **la mesure R8 passe en priorité 2.**

Suite à ce groupe de travail, il a été demandé aux gestionnaires de réseaux de s'engager sur le contenu des mesures R1 « améliorer la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux existants » et R6 « améliorer la prise en compte de l'aléa inondation sur le fonctionnement des réseaux » qui sera à géométrie variable suivant l'avancement des gestionnaires.

Hors ENEDIS, les gestionnaires ont fait un retour sur leur niveau de connaissance actuel et sur les mesures de réduction de la vulnérabilité des réseaux, qu'ils pourraient engager.

Le SIEML fait savoir qu'il n'est concerné que par l'éclairage public, l'alimentation des compteurs étant de la responsabilité d'ENEDIS.

- Monsieur Grazelli fait remarquer que les travaux d'enfouissement des réseaux et donc de la pose des compteurs étaient réalisés par le SIEML, et qu'il n'était pas pris en compte les hauteurs d'inondation.

- Madame Schaller pose le problème des recharges pour véhicules électriques.

Monsieur VERCHERE, délégué d'ALM au SIEML, propose de rendre compte de ces remarques.

#### **Groupe 4 : Planification et aménagement**

15 mesures sont proposées :

- 7 en priorité 1 : Pas d'observation,
- 4 en priorité 2 : Pas d'observation,
- 4 en priorité 3 : La mesure P1 : « Promouvoir la réduction de la vulnérabilité », fait l'objet de débat :

Monsieur Demois souligne l'intérêt de porter le débat sur le risque inondation au niveau de l'échelle du bassin de la Maine. Il propose de passer la mesure P1, au minimum, en priorité 2.

Les membres du COPIL s'accordent sur ce point. **La mesure P1 passe en priorité 2.**

#### **2.2) Rapport du plan d'action**

Jean Rousselot fait une rapide présentation de la composition du rapport final et des annexes. Le travail le plus important restant à réaliser est l'écriture des fiches actions, qui vont détailler chaque mesure à mettre en œuvre (éléments de contexte, les objectifs, les acteurs, le coût, etc.).

#### **3) Calendrier de validation de la stratégie locale**

- le 24 janvier 2017 à 16h00 à Distré, présentation du programme d'actions à la conférence des acteurs qui réunira les deux sous-bassins du TRI Angers-Authion-Saumur ;
- 1<sup>er</sup> semestre 2017, recueil de l'avis du Préfet coordonnateur de bassin,
- 2<sup>ème</sup> semestre 2017, arrêté d'approbation conjoint des Préfets de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire.



Le Secrétaire Général de la Préfecture,

Pascal GAUCI

P.J. : Document de la présentation faite en séance  
Liste des participants

Diffusion aux participants

**Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)  
sous-bassin « Vals Maine et Louet »  
Comité de pilotage du 13 décembre 2016  
à la Préfecture d'Angers**

**Liste des participants\***

NOM Prénom	Organisme et Fonction
CHATEAU Fabrice	Ville des Ponts de Cé
CHOLLET Sylvain	Angers Loire Métropole / GEMAPI
DEBLANGY Béatrice	DREAL Pays de la Loire / SRNT
DEMOIS Jean-Louis	Vice-Président Angers Loire Métropole
DESOEUVRE Robert	Ville des Ponts de Cé
DURAND Alain	DDT 49 / SUAR-PRNT
GARREAU Emmanuel	Chambre d'Agriculture 49 – Chargé de mission Aménagement
GASPARI Virginie	Etablissement Public Loire
GAUCI Pascal	Secrétaire Général de la Préfecture d'Angers
GRAZIELIE André	AITR
HEULIN Monique	Préfecture – SIDPC
LANDREAU Bruno	CEREMA Ouest
PANNEAU Alain	Conseiller Municipal Mairie de Cheffes
RÉMOND Agathe	Institution interdépartementale du Bassin de la Sarthe / SAGE Sarthe Aval
RIVAL Robert	Commune de Bouchemaine
ROUSSELOT Jean	Angers Loire Métropole / GEMAPI
SCHALLER Isabelle	DDT 49 / Adjointe au directeur
VALLAGE Thierry	DDT 49 / SUAR
VERCHERE Jean-Marc	Adjoint au Maire d'Angers
VIOT Pierrick	SDIS 49
ZEIMERT Jacques	Sauvegarde de l'Anjou

\* par ordre alphabétique